

Délégation départementale de l'OFII à Evry-Courcouronnes

Bureau de l'asile - Essonne (91)

Réception uniquement sur rendez-vous



01.60.78.90.12.

Horaires d'ouverture de la permanence téléphonique

| | |
|----------|-------------|
| Lundi | 09h00–12h00 |
| Mardi | 09h00–12h00 |
| Mercredi | 09h00–12h00 |
| Jeudi | 09h00–12h00 |
| Vendredi | 09h00–12h00 |

Joignable également par courriel ou courrier



asile.evry@ofii.fr



03 rue Marcel Carné—91080 Evry-Courcouronnes

Pour toutes questions relatives :

- au paiement de l'allocation pour demandeur d'asile (ADA),
(pour l'obtention d'une attestation de versement de l'ADA ou de fin de droit ADA: contacter la PADA compétente),
- à l'hébergement des demandeurs d'asile,
- au changement de composition familiale,
- à l'obtention d'une attestation familiale provisoire.

Délégation départementale de l'OFII à Evry-Courcouronnes

Bureau de l'asile - Essonne (91)

Réception uniquement sur rendez-vous



01.60.78.90.12.

Horaires d'ouverture de la permanence téléphonique

| | |
|----------|-------------|
| Lundi | 09h00–12h00 |
| Mardi | 09h00–12h00 |
| Mercredi | 09h00–12h00 |
| Jeudi | 09h00–12h00 |
| Vendredi | 09h00–12h00 |

Joignable également par courriel ou courrier



asile.evry@ofii.fr



03 rue Marcel Carné—91080 Evry-Courcouronnes

Pour toutes questions relatives :

- au paiement de l'allocation pour demandeur d'asile (ADA),
(pour l'obtention d'une attestation de versement de l'ADA ou de fin de droit ADA: contacter la PADA compétente),
- à l'hébergement des demandeurs d'asile,
- au changement de composition familiale,
- à l'obtention d'une attestation familiale provisoire.